

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2258

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après les mots :

« l'organisme ou »,

insérer les mots :

« peut être ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.